

L'éduc' pop' en Île-de-France

Journal d'information des réseaux d'éducation populaire en Île-de-France

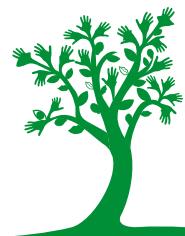
Février 2014

N°12

DOSSIER :

« Associations et
collectivités locales :
quels enjeux,
de part et d'autre ? »





ÉDITO

Les associations constituent l'un des piliers d'une démocratie vivante, constitutive de la société civile complémentaire de la démocratie représentative à laquelle une part de nos concitoyens non résident communautaire ne pourra toujours pas prendre part lors des prochaines échéances électorales. En leur sein, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, acteurs historiques de l'ensemble « économie sociale et solidaire » participent à l'émancipation des personnes, sans distinction, et créent les conditions d'une citoyenneté active, à la construction de solidarités sur les différents territoires de la république.

En prise avec leur environnement, elles élaborent, nouent, renforcent, retissent, élargissent, réinventent des relations avec les acteurs du territoire dont les collectivités locales. Avec elles, lorsque la rencontre, la volonté partagée, la confiance réciproque et le temps le permettent, elles coproduisent des réponses à des besoins toujours plus importants dans cette période où les inégalités de revenus repartent à la hausse¹.

Laboratoire permanent d'innovation sociale non lucratif, chaque jour, les associations innovent pour apporter des réponses à des enjeux de société et permettre l'accès aux droits effectifs pour chacune et chacun. Elles contribuent aux repérages de besoins non couverts, à la fabrique de nouveaux droits et participent à la mise en œuvre des politiques publiques d'aujourd'hui et à la préfiguration de celles de demain.

Les associations représentent une autre manière d'entreprendre, de considérer la richesse comme un bien commun au service de l'intérêt général, privilégiant la personne, le local et la coopération.

Le secteur associatif représente 3,2% du Produit Intérieur Brut (PIB). Cet indicateur ne permet pas de prendre en compte la contribution de l'ESS au bien être individuel et collectif et nécessite, comme nous y invite Philippe Fremaux² de construire d'autres indicateurs pour mesurer le bien être de la société.

L'apport de nos concitoyens aux projets partagés par leur engagement bénévoles toujours en augmentation représenterait environ 35 milliards d'euros³. La prise en compte de cette ressource non monétaire doit pouvoir être considérée comme un apport chiffrable⁴ d'une contrepartie pour chacune des collectivités

La capacité de mobilisation des associations au travers de l'engagement bénévole est aujourd'hui 1,66 fois plus importante que les subventions publiques. Cette ressource doit faire l'objet de toutes les attentions et mobiliser de la part des collectivités des moyens financiers pour élaborer, en lien avec les têtes de réseau associatives, des parcours de formations permettant la montée en compétence de ces acteurs bénévoles et de créer des espaces pour encourager les initiatives collectives, les développer et installer des espaces de coopérations inter-associatifs.

SOMMAIRE

P.3 La CRAJEP, l'éducation populaire en interactions.

P.5 DOSSIER : Associations et collectivités locales : quels enjeux, de part et d'autre ?

Les collectivités gagneraient à revenir au financement des projets déclinés en actions au travers de conventions pluriannuelles. Dans cette période où les projets des associations ne sont plus financés à la hauteur de leur coût, sans doute doit-il être possible de réintégrer tout ou partie des financements publics qui de subventions se sont transformés en commande publique. Cela permettrait, comme le prévoit la loi en préparation sur l'ESS, d'adapter le montant des subventions à la demande présentée, de continuer à assurer le développement et le financement des associations agissant sur le terrain. Il s'agit de conforter les éléments constitutifs de la vitalité associative et d'irriguer l'ensemble des territoires. Et surtout, d'assurer un réel accès à tous les publics, les associations étant contraintes ces derniers temps d'augmenter la contribution des usagers, excluant de fait les plus démunis.

La signature d'une nouvelle charte des engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales⁵ vise à refonder un partenariat équilibré entre les associations et les collectivités publiques désormais parties prenantes. Il s'agit de rénover le cadre des relations entre collectivités publiques et associations, afin d'apporter, avec la loi sur l'ESS, une sécurité juridique aux acteurs associatifs. Ce cadre doit pouvoir être déployé à tous les échelons territoriaux y compris dans les intercommunalités et les métropoles à venir. Dans le prolongement de cette signature l'engagement associatif a reçu le label grande cause nationale 2014.

Acteurs de la cité, contributeurs du faire avec et de l'agir ensemble, nous avons souhaité faire un point d'étape sur le chemin parcouru au côté des collectivités locales. A partir de nos expériences partagées nous souhaitons faire états de nos propositions pour construire des partenariats respectueux de chacun en capacité de mobiliser les différentes ressources sur les territoires pour contribuer à l'intérêt général, à ré enchanter le monde, à « faire société ». Bonne lecture...

Robert TURGIS, Président de la CRAJEP Île-de-France.

¹ www.inegalites.fr/spip.php?article632#

² www.economie.gouv.fr/files/rapport-fremeaux-ess.pdf

³ www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_intermediaire_HCVA__financement_privé_21-03-13.pdf

⁴ associations.gouv.fr/975-la-valorisation-comptable-du.html

⁵ www.gouvernement.fr/sites/default/files/dossier_de_presses/charte_dengagements_reciproques.pdf



La CRAJEP, l'éducation populaire en interactions



Clic, clac, c'est dans la boîte !

La Crajep a organisé à l'automne 2013 des sessions de formations à la prise de vues photographiques. Ce temps d'échange a rassemblé une vingtaine de participants, issus des réseaux franciliens de jeunesse et d'éducation populaire.

Dans le cadre de la commission information-communication a été initié le projet de création et de développement d'une banque d'images mutualisée à l'échelle de la CRAJEP Île-de-France afin d'améliorer la qualité iconographique des publications (qualité des photos, droits à l'image) et de rendre visible la réalité et la diversité des actions et initiatives portées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire en Île-de-France.

Ce projet a comporté trois volets : un reportage photos, réalisé par une photographe professionnelle sur l'ensemble du territoire francilien ; la création d'une base de données pour faciliter l'utilisation et le partage de ces images ; une formation des réseaux à la prise de vues devant permettre d'alimenter la banque d'images sur la durée.

S'appuyant sur les relais locaux de ses réseaux membres pour mener à bien ce projet, la CRAJEP renforce son ancrage dans les territoires franciliens. Le partage des images participe à une dynamique de mutualisation et renforce l'appartenance à notre réseau régional. Ce projet démontre bien la plus-value apportée par une tête de réseau régionale qui, face à un constat partagé, propose à ses membres un projet où se rencontrent les intérêts de chacun.

Deux sessions de formations à la prise de vues se sont déroulées à l'automne 2013.

La première formation « initiation » a permis l'apprentissage des bases techniques (cadrage, composition...) et l'expérimentation de la prise de vue photographique (portrait, extérieur, reportage...). Une demi-journée a été consacrée à la présentation et à l'utilisation de la banque d'images de la CRAJEP.

La deuxième session « approfondissement » a été consacré à la photographie de portrait dans un studio de mode ainsi qu'à un reportage photographique individuel.



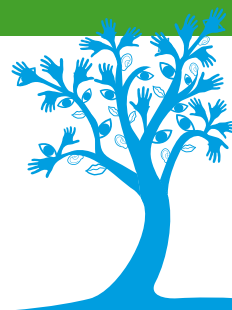
Forte de la grande qualité de travaux présentés, la photographe a repéré quelques futurs talents qui vont tenter leur chance dans des concours dédiés aux jeunes photographes pour pourquoi pas, un jour, devenir photographe professionnel et en faire leur métier ?

**Lucie GROUSSIN,
CRAJEP Île-de-France.**

<http://photos.crajep-idf.org/>



« Associations et collectivités locales : quels enjeux, de part et d'autre ? »



Les relations entre les associations d'éducation populaire et les collectivités locales.

Dans la perspective des élections municipales de 2014, quelles sont les relations entre les associations d'éducation populaire et les collectivités locales? Qu'est-ce que les associations ont à dire aux collectivités aux regards des liens établis ces dernières années? Qu'attendent les associations des collectivités ?

Les actions publiques sont le plus souvent le fruit d'une construction entre les acteurs divers qui vont de l'Europe aux collectivités territoriales, aux associations ou aux acteurs privés. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire doivent être reconnues comme partenaires indispensables des collectivités territoriales. Elles constituent un élément essentiel d'efficacité des politiques publiques. Elles prolongent et renforcent les missions de service public, en y apportant une plus-value et en étant vigilante aux inégalités entre les territoires. De par ou du fait de leur autonomie, de leur engagement militant, de leur fonctionnement démocratique au plus près des citoyens et de leur ancrage sur un territoire, elles développent une capacité d'initiatives et d'innovations sociales...

Les associations permettent aussi l'expression libre de chacun et la réalisation de projets. Elles font émerger des problématiques et proposent des pistes d'actions concrètes qui nourrissent la réflexion et l'action politique. Le rôle des associations reste donc essentiel dans le débat démocratique : elles agissent comme « une forme collective de changement et de transformation sociale à travers l'investissement des citoyens ». La reconnaissance des acteurs (militants, professionnels œuvrant sur les champs de l'éducation, de la jeunesse, du vivre-ensemble, de la citoyenneté) constitue un acte politique fort de valorisation d'un secteur d'activité non marchand et solidaire. Dans un souci de pérennité des actions partenariales qui lient les associations aux collectivités, il est nécessaire de poser la question

du mode de contractualisation entre collectivités et associations d'éducation populaire, de jeunesse.¹

Ce numéro met en exergue différents types d'enjeux. Le premier est sur la gouvernance locale (pp. 6-8), le second sur les conditions des réussites des partenariats pour mener à bien les projets (pp. 9-17), le troisième est sur une vision prospective du monde associatif (pp. 18-20), le quatrième porte sur les propositions concrètes des associations pour ces municipales (pp. 21-27, 31).

La dernière problématique est celle des financements (pp. 28-30) En effet, les associations vivent principalement à partir des ressources tirées de leur l'activité, qui représentent 61 % du budget cumulé des associations. Les subventions publiques, qui alimentent à hauteur de 24% les budgets associatifs, constituent la seconde ressource du secteur associatif. Les cotisations de membres représentent la ressource unique de nombreuses associations ; elles alimentent au total 11% du budget cumulé du secteur. Le poids des dons, du mécénat et du financement en provenance des fondations est limité : les ressources tirées de la générosité des particuliers et des entreprises représentent seulement 4% du budget du secteur associatif.²

Lucie GROUSSIN, CRAJEP Île-de-France.

¹ *Plaquette des Ceméa sur les élections municipales* www.crajep-idf.org/fichiers/plaquettes-elec-muni.pdf

² « Associations, subventions, collectivités, mode d'emploi », *Synthèse des débats*, 27 juin 2013 - www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/27Juin_Synthese_M10.pdf





« Gouvernance locale : et pourquoi pas plus de coopération ? »

Les élections municipales occupent une place particulière parmi les rendez-vous démocratiques auxquels sont conviés les citoyens.

Elles formalisent une sorte de contrat de proximité pour six ans entre les habitants et ceux qu'ils éliront pour organiser une grande partie de leur vie quotidienne. C'est dire l'importance de l'enjeu, tout particulièrement pour mars prochain.

Les prochaines municipales s'inscrivent en effet dans un contexte général difficile, tant pour une

grande partie de la population que pour les collectivités locales elles-mêmes. Il n'est pas moins difficile pour nos associations et mouvements d'éducation populaire.

Beaucoup d'habitants sont confrontés à de multiples difficultés économiques, sociales, culturelles ou identitaires qui rendent leur avenir incertain et sont autant de démentis à leur aspiration à vivre mieux. Toutes les listes, les sortantes comme celles qui veulent les remplacer affirmeront leur volonté et leur détermination à améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens.



Peu d'entre elles diront précisément comment elles s'y prendront pour tenir leurs engagements dans les six années à venir. Cela pose une question qui interroge fortement la gouvernance locale et qui, restée sans réponse, risque fort d'alimenter pour longtemps l'abstention ou les votes protestataires.

Les gens se méfient des promesses et ils sont nombreux à douter de la capacité des élus et de l'administration à servir l'intérêt général.

Ils leur reprochent souvent d'être trop perméables à des intérêts particuliers ou catégoriels, voire à trop se préoccuper de leurs propres intérêts.

Un manque de confiance réciproque

La confiance dans les élus et les institutions est pourtant essentielle à toute démocratie. Mais la confiance ne se décrète pas, elle se construit dans le temps et pas à pas. Aussi, les citoyens ont besoin de vérifier la sincérité des intentions de leurs représentants.

Or, ce qui permet de vérifier la sincérité d'une intention est moins la formulation de son énoncé et la communication qui en est faite que la pertinence des objectifs qui la traduisent, et surtout la lisibilité des modalités de leur définition et de leur réalisation.

En d'autres termes, les citoyens, aujourd'hui beaucoup mieux informés et plus conscients des enjeux, veulent être davantage et plus régulièrement associés à l'élaboration des décisions et à leur mise en œuvre. Peu de gens croient encore que la classe politique et les institutions peuvent à elles seules opérer les transformations sociales indispensables pour répondre aux aspirations et attentes des populations.

Beaucoup d'élus restent encore, au-delà des mots, à convaincre de l'intérêt d'entrer dans des logiques plus coopératives avec les habitants, sans doute par peur d'ouvrir une boîte de Pandore ou faute de savoir comment s'y prendre. Dans le contexte incertain où se trouvent les collectivités et pour celles dont les modes de gouvernance sont datés, on peut le comprendre.

Des incertitudes de part et d'autre

L'obligation à des regroupements territoriaux en intercommunalités, agglomérations ou métropoles augmente encore l'incertitude des collectivités et des villes sur la répartition de leurs prérogatives et sur leurs financements. Déjà, une des difficultés auxquelles elles sont confrontées est le déséquilibre entre les charges que l'État leur transfère et les dotations qui leur sont allouées, y compris celles de solidarités. Il pèse lourdement sur les choix qu'elles ont à faire. C'est particulièrement vrai pour celles qui, en plus des obligations de prise en charge qui leur sont faites comme la réforme des rythmes scolaires ou le suivi des allocataires du RSA par exemple, sont confrontées à la paupérisation de leur population.

Celles-ci doivent répondre à des besoins pressants en matière de santé, d'éducation et de loisirs, de prévention, de logement ou d'hébergement d'urgence, d'action sociale ou encore d'emploi, sans avoir de moyens à la hauteur des coûts que cela entraîne. Ce déséquilibre en crée un autre dans la fonction publique territoriale. Les agents en charge de ces questions se trouvent surchargés et dans bien des cas insuffisamment formés ou mal préparés.

Pour y faire face les municipalités sont souvent contraintes à embaucher des personnels supplémentaires plus qualifiés, ce qui augmente sensiblement leur masse salariale et déséquilibre un peu plus leur budget. Elles sont alors contraintes à abandonner ou ralentir l'action de certains services au profit des réponses à apporter aux besoins les plus urgents et externaliser certaines de leurs missions vers des entreprises commerciales ou le secteur associatif.

Les Délégations de Service Public ou l'octroi de marchés qui sont les vecteurs de cette externalisation se font par appel d'offre avec mise en concurrence, ce qui se conçoit très bien pour les entreprises commerciales mais plus difficilement pour les associations, notamment celles d'éducation populaire qui n'ont cessé de critiquer cette procédure sans toujours pouvoir s'y soustraire.



« Gouvernance locale : et pourquoi pas plus de coopération ? » (suite).

Pourtant les associations d'éducation populaire travaillent avec les mêmes populations que les services des collectivités, souvent avec celles qui sont en difficulté. Toutes les études montrent d'ailleurs que les gens font d'abord confiance aux associations pour répondre à leurs préoccupations quotidiennes. Sans doute parce que leur offre d'activité ou d'action est construite au plus près des besoins des gens, jeunes et adultes, en apportant une réelle plus-value.

Les pédagogies qu'elles développent favorisent l'apprentissage des savoirs sociaux indispensables au « vivre ensemble », respect de soi et de l'autre, travail en groupe, responsabilisation, montage de projets collectifs, coopération, qui tous contribuent à préparer ces personnes à l'exercice d'une citoyenneté active. Or pour donner leur plein effet, ces apprentissages doivent être accompagnés dans la durée, ce que les associations ne peuvent pas toujours garantir à cause de la baisse et de la précarisation de leurs financements mais aussi de la place qui leur est laissée.

Modifier la nature des rapports

Elles doivent faire plus et mieux avec moins, de ce point de vue et d'une certaine manière, il y a une communauté de situation entre les collectivités et les associations d'éducation populaire. Chacune à leur échelle, mais les unes comme les autres sont confrontées à la nécessité de trouver des ressources nouvelles, qu'il faudra bien un jour aller chercher dans les réserves d'énergie, de motivation et de compétence des habitants et des professionnels.

Ne pourrait-on pas aussi imaginer de conjuguer plus



Le lancement d'un festival de la fédération des centres sociaux en Essonne.

systématiquement celles dont disposent les associations d'éducation populaire et les collectivités pour les investir là où les services rendus à des ayants-droits passifs sont à « faible rendement » citoyen ? Certes les associations ne sont pas techniquement compétentes dans tous les domaines mais elles savent généralement aider les populations à comprendre, à proposer et à agir. Et il y a de nombreux domaines où une contribution intelligente des habitants et des acteurs locaux permettrait de mieux cibler les objectifs à atteindre et par là même d'obtenir des résultats plus satisfaisants.

Il faudrait pour cela repenser le mode de relation et les règles de fonctionnement entre collectivités et associations d'éducation populaire, c'est à dire passer d'une logique client/fournisseur à celle de coopérateurs. Tout le monde aurait à y gagner. Le gain se vérifie à chaque fois que des partenariats sérieux ont pu s'établir. Mais il faut en avoir la volonté politique, ce n'est pas le cas partout.

Jean MARQUET, Culture et Liberté Paris.





Colombes : une collectivité membre du GRAINE Île-de-France qui agit en faveur de l'écologie urbaine.

Si, historiquement, l'association du Centre Nature de Colombes a été parmi les membres fondateurs du GRAINE Île-de-France dans les années 1990, la ville de Colombes adhère quant à elle depuis 2009, affichant ainsi sa volonté d'être un acteur francilien de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD). Le Service de l'Écologie urbaine, sous l'impulsion de son responsable Laurent Sentfleben, a ainsi participé aux ateliers des Assises régionales de l'EEDD en 2009, à des journées d'échanges du réseau et à des formations organisées par le GRAINE Île-de-France. C'est une équipe impliquée et attachée à la vie du réseau francilien.

La ville de Colombes, située à l'Ouest de Paris, bénéficie d'une géographie - les bords de Seine, des espaces industriels à reconverter - et d'une histoire, avec un Centre Nature initié pour la première fois sous le Front populaire, propices à l'idée de développement durable. Si l'on y ajoute des élus prêts à s'y lancer, on aboutit à une politique qui se met en place avec l'adoption en 2009

de l'Agenda 21, déclinaison locale des préconisations du sommet de Rio de 1992.

Sous l'action fortement motrice de l'élue, Catherine Bernard, et de la directrice de l'environnement, Valérie Hajduch, les 3 services de la direction - Espaces verts, Propreté et Écologie urbaine œuvrent à cette politique. Tous ont su mobiliser des acteurs municipaux passionnés, formant des équipes transversales aux compétences et personnalités riches, y compris dans des domaines créatifs et artistiques.

Des labellisations et reconnaissances sont venues couronner leurs efforts et les résultats sont probants :

> auprès des scolaires : 6 écoles ont adopté un Agenda 21 depuis 2009 ; 3000 enfants sont reçus chaque année au Centre Nature et à la Coulée Verte ;

> auprès du grand public : dans la gestion écologique des espaces verts, avec en pointe la préservation de la biodiversité,

> dans les services municipaux : en appliquant le développement durable aux déplacements, aux pratiques et aux achats, ainsi qu'à la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets, tout en intervenant en globalité sur l'environnement grâce à un travail de veille technique et réglementaire sur le plan de prévention du bruit, les antennes relais, les dossiers d'installations classées pour l'environnement (ICPE)...

Elli DROUILLEAU,
GRAINE Île-de-France.



L'équipe du service de l'Écologie urbaine de la ville de Colombes.



Des animations et des sites d'éducation à l'environnement à Colombes.

Sur un ancien tronçon de voie ferrée, un espace naturel entretenu pour y maintenir la biodiversité et aménagé comme lieu d'EEDD est ouvert à tous, particulièrement aux jeunes Colombiens des écoles primaires. Découverte avec Laurent et Nelly en compagnie d'une classe de CP.

Ce site accueille une végétation spontanée qui a recolonisé l'espace, entretenue de manière à préserver et enrichir la flore et la faune, tout en permettant la fréquentation. À partir d'une idée née en 1989, il s'agit d'une des premières voies ferrées reconverties de cette manière.

Depuis 1995, des wagons servent de lieux d'accueil des publics avec des expositions saisonnières.

Après l'ouverture du tronçon sud en 2006, un chalet pédagogique est venu compléter les capacités d'accueil à partir de 2009. Les enfants sont rendus acteurs de leur atelier, leur autonomie est permise par une zone en longueur où les enfants peuvent avoir assez de liberté tout en préservant leur sécurité.

Le programme pédagogique, validé par l'Éducation nationale, permet à chaque enfant scolarisé à Colombes de venir au moins une fois tous les 2 ans sur l'ensemble constitué des 2 lieux de la Coulée Verte et du Centre Nature. Les méthodes pédagogiques varient les approches de manière à toucher un maximum de niveaux scolaires et de sensibilités diverses : exploration, observation, jeux de tri, de reconnaissance, enquête, diaporama, etc. (*cf suite de l'article p.11*)

La Ville de Colombes tisse des liens sur son territoire.

Rencontre avec Catherine Bernard, adjointe au Maire déléguée à l'environnement et Laurent Sentfleben, responsable du Service de l'Écologie Urbaine.

Comment vivez-vous le réseau Graine ÎdF ?

CB : Je reçois les infos... il y a plein d'activités intéressantes, de lieux à découvrir, d'idées à saisir pour les appliquer à Colombes. Mais dans la vie réelle, le temps manque et c'est loin... Ça me fait pester !

LS : L'idée de diversifier les publics vient entre autre d'un temps d'échange sur le handicap. Plus récemment, un courriel de Claude Bourquard incitait les associations à se mobiliser pour la réforme des rythmes scolaires (RRS). Sous validation de ma hiérarchie, je suis donc allé voir la Direction de l'éducation : « *On entame la RRS, il y a une place pour l'éducation à l'environnement. On est prêt à travailler sur le contrat éducatif territorial* ». J'ai eu une réponse favorable fin octobre. Lancer un sujet d'échanges sur la RRS est tout à fait ce que l'on peut attendre du réseau Graine. L'adhésion au Graine, c'est faire participer les collectivités au réseau. On n'a pas les mêmes compétences que les associations, ni les mêmes moyens, mais on va tous dans la même direction. On peut travailler ensemble.

Quels sont vos partenaires sur le territoire ?

LS : On injecte de l'écologie dans tous les services de la ville (crèches, mission Développement durable, cohésion sociale...). Le Service de l'Écologie Urbaine forme les agents (gestes éco-citoyens, gestion différenciée des espaces verts et aussi EEDD pour les acteurs éducatifs). Nous menons également de nombreux projets transversaux au sein de la Direction de l'Environnement comme lors de l'opération « Plus d'arbres, plus de vie » ou pour la semaine du développement durable.

CB : Nos partenaires du territoire ? La cité de l'eau et de l'assainissement accueille des animations pour les scolaires. Côté association, on travaille avec 6 AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), les Jardins sauvages d'Audra, AAA sur l'Agrocité, Perce-Neige sur les questions d'handicap, sans oublier l'association du Centre Nature, membre fondateur du Graine ÎdF. Pour les entreprises, nous tissons des liens avec de petites sociétés comme Animenbois qui fabrique des jeux d'EEDD ou l'École du compost sur le lombricompostage.

Claire MICHEL, GRAINE Île-de-France.



Les enfants de Colombes partent à la découverte de l'arbre et de ses graines.

Objectif pédagogique affiché de la séance : les enfants doivent se souvenir qu'un fruit contient des graines. La classe est répartie entre Laurent et Nelly, les 2 animateurs et l'après-midi se partage en deux : à l'extérieur, travail d'observation, on recherche des feuilles d'automne aux formes précises : triangle, cœur, nuage, étoile. Après quoi on découvre dans le chalet la notion de fruit par des jeux de tri d'objets naturels. La classe reviendra aux deux saisons suivantes pour poursuivre ses découvertes.

Des outils pédagogiques sur mesure

Les dispositifs pédagogiques sont élaborés en fonction des besoins, à partir d'objets récupérés ou réutilisés, dans l'idée de valoriser les objets sur place. Ils sont conçus en équipes et certains réalisés avec les talents de Benoît, éco-jardinier passionné, bûcheron de formation et amoureux du bois. Les animations et outils pédagogiques sont en perpétuelle évolution et sont améliorés à partir du retour d'expériences au sein de l'équipe. Au début, la méthode était plus frontale, puis l'animation s'est peu à peu professionnalisée pour aboutir à des prestations mieux rythmées. Comme le dit l'animatrice Nelly : « *Cela fait vingt ans que je fais ce métier, et je ne m'en lasse pas.* »

Complémentaire de la Coulée Verte, le Centre Nature est un petit labyrinthe écologique dont la promenade sensorielle est particulièrement adaptée aux publics qui n'ont pas une attention très longue, comme les enfants des crèches et les personnes présentant un handicap lourd.

Ces 2 lieux éco-exemplaires, ainsi que le parc Caillebotte, ont fait l'objet d'une labellisation Éco-Jardin (Label Natureparif) avec un véritable impact sur les riverains ainsi que sur les agents associés à la démarche et aux mesures d'éco-gestion en découlant. Une démarche recommandée par les équipes de Colombes, tant elle est structurante, concrète et valorisante.

Eric MILLET, GRAINE Île-de-France.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce dossier sur le service de l'écologie urbaine de la Ville de Colombes dans le numéro 81 de La Plume, janvier-avril 2014, le bulletin d'éducation à l'environnement d'Île-de-France du GRAINE.

<http://www.graine-idf.org>





La fête des berges de Seine à Argenteuil.

Regards croisés sur l'organisation de cette manifestation entre Christine Robion (CR), Adjointe au Maire déléguée à la culture et à la vie associative de la Ville d'Argenteuil et Alexis Ruton (AR), responsable du groupe des Scouts et Guides de France (SGDF) à Argenteuil.

À Argenteuil, depuis plusieurs années, en un partenariat solide, la Ville et les associations argenteuillaises offrent au public une fête en bord de Seine, rappelant le lien historique de la cité au fleuve.

Comment s'est créée la relation entre la Ville d'Argenteuil et les SGDF ?

CR : En 2009, les SGDF nous ont sollicités pour une demande de local. Ils n'arrivaient plus à faire face avec un loyer très élevé et avaient besoin d'un vaste espace de stockage. J'ai été réceptive à leur demande car c'est l'engagement de la municipalité d'accompagner et de soutenir les associations du territoire. Au delà de favoriser le développement des associations nous souhaitons créer un véritable partenariat notamment par leur participation aux événements de la Ville. C'est ce qu'ils ont fait en s'inscrivant, par exemple, à des ateliers dispensés par la Maison des associations. Aujourd'hui, je suis ravie que les SGDF soient actifs sur notre ville. Mon engagement politique est né de ce collectif, de cet ensemble de liens de solidarité, de l'envie de faire des choses pour les autres, de ma participation aux chantiers de jeunes.

AR : Je suis responsable du groupe depuis septembre 2013. À la base, j'étais présent par le biais de mes enfants et quand il a été fait un appel aux parents pour trouver un nouveau responsable, j'ai décidé de m'engager. Sur Argenteuil, nous avons 92 jeunes (8 à 21 ans) et 22 adultes (21 à 61 ans), tous bénévoles engagés dans le collectif.

Mon premier contact avec la mairie a été lors du forum des associations en septembre. C'est l'adjointe au Maire qui est venue vers nous et non l'inverse. Les rapports sont loin de se limiter à des demandes de subventions et c'est très appréciable.

Quel projet pour Les berges de Seine ?

CR : Le 1^{er} Mai sur les berges de Seine est un bel exemple de la concrétisation du partenariat entre la Ville et les SGDF. C'est un événement auquel sont associées de nombreuses associations qui mettent tout en œuvre pour permettre aux argenteuillais de se réapproprier les bords de Seine et vivre leur ville.

L'action des SGDF s'inscrit parfaitement dans ce projet. Cet événement et la création du parc des Berges sont une préfiguration d'une réappropriation plus large de ce lieu par tous les Argenteuillais.

AR : Nous voulions faire quelque chose pour la Ville. Elle nous a alors proposé de participer à deux événements : les berges de Seine ou la fête de la musique et à l'issue d'un vote du conseil des SGDF, nous avons choisi les berges de Seine.

Les Scouts vont réaliser une chasse au trésor pour cette animation familiale du 1^{er} mai. Ce grand jeu va permettre la participation de chacun sans discrimination d'âge.

Comment voyez-vous l'évolution de la vie associative de la Ville ?

CR : Depuis 6 ans la vie associative progresse à Argenteuil. Nous nous attachons à accompagner les associations dans leurs démarches et leurs projets. Aujourd'hui nous avons un tissu associatif riche qui participe activement aux événements fédérateurs de la ville comme la «fête des berges de Seine » ou la « fête des Cultures ».

Cette dynamique entraîne un accroissement du nombre d'associations sur notre territoire et c'est un vrai atout pour les argenteuillais.

Nous souhaitons entretenir cette dynamique, en particulier avec les associations de jeunes qui sont volontaires et engagés mais qui nécessitent formation et accompagnement.

Je suis convaincue qu'un tissu associatif riche est un réel bénéfice pour une ville et ses habitants.

Propos recueillis par Lucie Groussin,
CRAJEP Île-de-France.





Les Francas accompagnent les territoires sur la question des rythmes éducatifs.

Dans le cadre de l'aménagement des temps de l'enfant, les mouvements d'éducation populaire en Île-de-France se mobilisent fortement pour accompagner les collectivités dans la construction de leurs Projets Educatifs Territoriaux (PEdT). Les Francas, qui accompagnent une quinzaine de villes sur le territoire francilien, profitent de la période électorale pour réinterroger les politiques éducatives territoriales.

La cour de l'école est vide. Les enfants sont en classe et bientôt les animateurs des Nouvelles Activités Périscolaires arriveront pour mettre en place les ateliers dont ils ont la responsabilité les mardis et vendredis. Dans cette commune ayant fait le choix de mettre en place la réforme en 2013, les choses se sont bousculées au premier trimestre mais aujourd'hui, parents, animateurs, enseignants et élus sont plutôt satisfaits de voir les enfants apprendre en s'amusant sur des nouveaux temps, et espèrent qu'à la rentrée prochaine, tout fonctionnera comme sur des roulettes. L'organisation de la rentrée n'a pas été facile pour les services de la mairie et pour l'Éducation nationale, et il faut bien avouer que le passage du Projet Éducatif Territorial à la réalité des moyens a été rude dans cette petite ville qui est pourtant dotée d'infrastructures importantes pour l'enfance (centres de loisirs dans les écoles, équipements municipaux).



Comme dans la plupart des villes, les nouveaux rythmes ont fait couler de l'encre, et beaucoup de questions demeurent irrésolues. L'heure est à la préparation de la rentrée prochaine. Septembre 2014 arrive à grands pas et les Francas, qui travaillent à l'accompagnement des territoires sur la question des rythmes, tentent d'animer la démocratie locale dans une période électorale qui vient, en plus de la controverse de l'organisation des temps, passionner les débats.

Ce climat électoral est l'occasion pour l'éducation populaire de réinterroger les ambitions des politiques locales dans le champ de l'éducation et du service public. L'occasion de rêver un service public renforcé, réduisant les inégalités et permettant à tous les enfants de participer activement à la vie de la cité, à des parcours culturels et sportifs en lien à des équipements municipaux partenaires d'un Projet Educatif Territorial partagé entre l'ensemble des acteurs éducatifs. L'occasion de rêver un projet local d'éducation partagée à l'échelle d'un territoire, sans tomber dans l'activisme ou le catalogue d'activités à proposer sans prise en compte des projets éducatifs existants.

L'occasion de rêver à un engagement des collectivités dans la qualification des acteurs pour un aboutissement heureux des nouveaux rythmes, vers une éducation partagée permettant réellement le bien-être de l'enfant. L'occasion enfin de rêver un positionnement clair et affirmé de la place donnée aux enfants et aux jeunes dans la ville, de leur participation aux décisions les concernant, et peut-être même de rêver d'un pouvoir moins accroché aux mains de ceux qui l'ont depuis trop longtemps déjà...

Les occasions de rêver ne manquent pas en période électorale, celles de promettre non plus d'ailleurs. Cette fois, ce n'est pas un rêve, l'éducation est au cœur de la campagne électorale et les Francas invitent chacun à s'en saisir afin d'ouvrir, ensemble, les perspectives locales d'une approche globale de l'éducation.

Judith CARTIER, FRANCAS Île-de-France.





La culture scientifique et technique à l'honneur à Pantin.

Depuis 2012, la Ville de Pantin développe, en partenariat avec Les Petits Débrouillards, un plan de culture scientifique et technique ambitieux (CST), en lien avec de nombreux acteurs du territoire.

Pour comprendre le monde qui nous entoure, l'association Les Petits Débrouillards propose aux enfants et aux jeunes de s'initier aux sciences de manière ludique et interactive. La démarche pédagogique des Petits Débrouillards place les bénéficiaires au cœur de l'apprentissage, en leur permettant de découvrir le monde à travers la pratique de la démarche expérimentale, dans une dynamique collective.

La Ville de Pantin s'est montrée intéressée par cette idée qui permet à chacun de se saisir des enjeux d'aujourd'hui dans une volonté d'éducation populaire.

Comment construire de bonnes relations entre une association et une collectivité? Tout d'abord, grâce à l'impulsion d'un directeur de la culture qui a su comprendre l'intérêt d'intégrer les sciences et techniques dans la ville, auprès des citoyens et tout particulièrement des jeunes.

Cette direction a très rapidement établi des passerelles avec d'autres services (mission développement durable, vie des quartiers...) et équipements de la ville (bibliothèques, cinémas, écoles, centres sociaux...) pour une plus grande pertinence des projets développés.

Une dimension transversale très constructive est à l'œuvre dans l'enceinte même de la ville.

Chaque projet, qu'il soit événementiel comme la Nuit des étoiles, ou pédagogique comme les ateliers en temps scolaires, s'inscrit dans le plan de CST. Il est co-construit, co-élaboré avec les interlocuteurs concernés (Éducation nationale, équipements culturels...).



La Direction du Développement Culturel veille à créer des liens pour que les actions résonnent avec d'autres programmations. Par exemple, lorsqu'une bibliothèque présente une exposition sur les expéditions polaires en Arctique, les Petits Débrouillards vont réaliser un atelier sur la glaciation.

Enfin, pour une meilleure appropriation des enjeux scientifiques et techniques, les méthodologies d'interventions varient (cafés débats, ateliers, conférences, spectacles, formations) et les thèmes changent (environnement, nucléaire, biodiversité, archéologie).

Autre point positif et non des moindres pour une association d'éducation populaire : ce partenariat s'inscrit sur la longueur sur une durée de trois ans. En effet, la Direction de la Culture a signé des Conventions d'Objectifs avec une douzaine d'associations (*Banlieues Bleues* qui soutient et accompagne la création et la diffusion de concerts de musique vivante et innovante, *La nef – manufacture d'utopies* compagnie et lieu de création permanente de marionnettes, théâtres d'objets et écriture contemporaine, etc.).

Les subventions passent toutes par ces conventions et permettent un véritable partenariat d'élaboration et de réalisation.

Solange Arnette est chargée de mission action culturelle à la Direction du développement culturel de la Ville de Pantin. Interlocutrice privilégiée de l'association, elle dresse un premier bilan de cette démarche : « *nous sommes ravis de la collaboration avec Les petits débrouillards et aujourd'hui, ce partenariat va crescendo en qualité. Il sera très certainement reconduit en 2014* ».

Les petits débrouillards Île-de-France.

www.ville-pantin.fr/action-educative-2013.pdf

Parcours sciences : matière et énergie.

Un exemple de « parcours » dans le cadre scolaire, au bénéfice d'élèves scolarisés en élémentaire.

Objectifs :

- > Développer la curiosité des élèves, leur esprit critique ainsi que leur goût d'apprendre autour des concepts de matière et d'énergie ;
- > Dépasser les représentations initiales en observant, manipulant et raisonnant (c'est-à-dire, être initié au raisonnement scientifique) dans le cadre de travaux en commun ;
- > Par la découverte d'un spectacle salle Jacques-Brel, comprendre que les artistes sont capables de s'emparer des enjeux scientifiques, décroiser les notions d'art et de pensée.

Déroulement :

Le parcours s'articule en 8 séances de 1h à 1h30 et d'un spectacle. La première séance permet aux enfants de découvrir la démarche expérimentale : par le biais de petits défis autour des concepts de l'eau, l'air, l'électricité, etc., ils découvrent que pour répondre à une question, ils ne doivent pas donner une réponse orale, mais réaliser une expérience qui leur permettra de justifier leur réponse auprès des autres. Les 6 séances suivantes vont permettre aux élèves de plonger au cœur de la thématique. Il s'agira de comprendre les états de la matière, les sources d'énergie et les applications techniques existantes. À partir de chaque question, les élèves formulent leurs hypothèses et confrontent leurs idées en mettant en place un protocole d'expérimentation. Guidés par l'animateur, ils observent, font varier les paramètres de leurs expériences, classent et interprètent leurs découvertes. Ils vont également pouvoir construire des maquettes qui illustrent les phénomènes découverts et débattre des enjeux énergétiques au regard des préoccupations environnementales. Comme de véritables scientifiques, à l'issue du projet, les enfants préparent une valorisation pour partager les fruits de leur découverte auprès de leurs camarades et éventuellement des familles.



Le logement, un pilier pour l'autonomie des jeunes.

Les différentes situations de jeunesse et la complexité de trouver son chemin vers l'autonomie ont conduit depuis plus de 60 ans, les Foyers de Jeunes Travailleurs d'Île-de-France à proposer un accompagnement socio-éducatif aux 15000 jeunes qu'ils accueillent annuellement.

Cet accompagnement socio-éducatif repose sur 4 axes d'intervention complémentaires : l'autonomie sociale et économique, l'accès au logement autonome, la vie sociale et la citoyenneté ainsi que le développement et l'épanouissement personnel.

L'objet de cet article est, fort de l'expérience de notre réseau en la matière, de témoigner des difficultés que rencontrent les 16-30 ans pour se loger en Île-de-France. Mais aussi de proposer une analyse permettant aux différents acteurs locaux de mieux appréhender cette question sur chacun de leurs territoires.

Tout d'abord, sur la diversité des situations de jeunesse, il faut convenir que leurs différents statuts étudiants, actifs, apprentis,... forment un ensemble grandement hétérogène qui nécessite des approches adaptées et différenciées.

Toutefois, phénomène nouveau, la perméabilité des différents statuts de jeunesse s'est largement développée au cours des dernières années. À titre d'exemple, la frontière entre étudiants et actifs n'est plus aussi franche quand 12% des jeunes franciliens se déclarent étudiants et salariés. Ce constat contrasté nous pousse à produire de l'analyse et à réinterroger les dispositifs sectorisés liés au logement.

Ensuite, tout travail sur le logement des jeunes repose sur l'accompagnement de deux grands types de mobilités.

Les mobilités géographiques, pour suivre une formation ou intégrer un emploi, nécessitent de pouvoir se loger sur le territoire (temporairement ou durablement) dans des conditions adaptées à la situation. A défaut, il faudra renoncer à la filière de formation ou au poste espéré.

Les mobilités sociales recouvrent, quant à elles, les situations de décohabitations choisies ou subies, que ce soit par la prise souhaitée d'autonomie vis-à-vis de la cellule familiale ou la capacité à se débrouiller seul quand on n'a plus d'appuis.

Là encore, à défaut de solution de logements accessibles il nous faut constater le prolongement de cohabitations familiales plus ou moins bien vécues, le recours toujours plus important des jeunes aux dispositifs d'hébergement d'urgence (20% des appels au 115 au plan national proviennent de 18-25 ans).

Enfin, les conditions d'accès à l'autonomie par le logement reposent sur des invariants économiques qui impactent particulièrement les jeunes. Avec des niveaux de ressources bien inférieurs aux classes d'âges supérieures, les jeunes sont face à un parcours du combattant en zone tendue particulièrement. Même s'ils font preuve d'une capacité d'adaptation importante, mobiliser un garant, réunir les conditions exigées par les bailleurs restent des freins importants à la réussite de leur prise d'autonomie.

La garantie jeune

Un certain nombre de dispositif ou d'initiatives visent à apporter des solutions spécifiques à cette problématique. L'expérimentation de la garantie jeune (initiée en 2013) pourra nous éclairer sur l'efficacité d'un accompagnement global à l'insertion renforcé par l'attribution d'une allocation. La garantie universelle actuellement en discussion fait naître de nombreux espoirs pour ceux qui ne disposent pas de solidarités familiales suffisantes.

Plus largement, la question d'une politique publique d'aide à la prise d'autonomie des jeunes semble devoir rester pour quelques années encore réservée à quelques pays scandinaves. À ce titre, les acteurs de l'éducation populaire ont encore beaucoup de travaux de conviction à mener.



Mobilisation d'un collectif régional

À l'échelle locale, la capacité d'action n'est pas nulle pour autant. Les cadres existants (logement et accompagnement) permettent de construire des solutions qui répondent concrètement aux besoins exposés plus haut. Pour ce faire, les principes suivants nous semblent devoir être mobilisés :

- > Partir d'un diagnostic partagé afin de répondre au mieux aux problématiques identifiées;
- > Privilégier le recours au droit commun pour les jeunes avant d'engager des actions dédiées;
- > Inscrire tout projet lié au logement des jeunes dans le cadre d'un parcours résidentiel, leur permettant de franchir les différentes étapes vers l'autonomie;
- > Inscrire le territoire comme une ressource structurante

dans la construction des parcours individuels;

- > Accompagner le fort besoin de mobilité spécifique aux jeunes.

Dans cette optique, l'URFJT Île-de-France a initié en 2013 la mobilisation d'un collectif régional pour l'habitat de jeunes permettant de réunir l'ensemble des acteurs concernés et de travailler de manière transversale cette thématique le plus souvent saucissonnée par dispositifs. Les opportunités ouvertes par les nouvelles infrastructures de transport du Grand Paris nous ont aussi amenés à conduire des études prospectives des besoins en logement pour les jeunes sur 9 territoires intercommunaux d'ici la fin de l'année 2014.

Jérôme CACCIAGUERRA,
Directeur de l'URFJT Île-de-France.





Inventer pour préparer l'avenir.

Comment continuer de développer l'associatif avec moins de financements? Derrière cette équation, c'est tout un champ économique qu'il faut rénover. Un article paru dans le supplément du Monde en décembre 2013, par Hugues Sibille et Viviane Tchernonog.

L'avenir des associations se joue maintenant. Après une longue période de développement s'ouvre une ère nouvelle: moins de ressources publiques, davantage de besoins sociaux, des attentes citoyennes en hausse. Faut-il faire plus d'associatif avec moins? L'idée simple est insuffisante. Il faut donc tenter de faire « autrement ». Le diagnostic de départ se résume ainsi : la puissance associative est ébranlée dans ses fondamentaux.

Oui, le secteur associatif reste une puissance socio-économique : il compte aujourd'hui 1,8 million d'emplois (8% des effectifs du secteur privé) et pèse 85 milliards d'euros (3,2% du produit intérieur brut français). Malgré la crise, le secteur s'est développé rapidement jusqu'en 2010. Mais ses fondamentaux, financiers et humains, sont remis en question. Depuis 2011, le secteur connaît une stagnation de son poids et de ses emplois. Une « première » négative, qui tient, pour l'essentiel, à la baisse de la plupart des financements publics : de ce point de vue, seuls les conseils généraux se maintiennent.

Sur le plan humain, l'action des associations gestionnaires, de plus en plus technique, requiert des compétences élevées (dans les technologies numériques par exemple). Les employeurs associatifs peinent à rémunérer ces compétences à leur juste niveau. Les emplois d'avenir ne régleront pas ce problème. Si le bénévolat reste en expansion, bien des bénévoles ne souhaitent plus s'impliquer dans le projet associatif, préférant donner des coups de main ponctuels.

Voici donc que se profilent des années d'aléas. Les difficultés sont nombreuses, mais pas uniformes. Le secteur médico-social (insertion des personnes vulnérables ou handicapées, aide à domicile et développement social des territoires) subit les effets de la raréfaction et de la transformation des financements

publics. Le secteur socioculturel et l'éducation populaire (MJC, bibliothèques, médiathèques, théâtres, musées...) connaissent des difficultés chroniques et croissantes de trésorerie. Les clubs sportifs ont de plus en plus de mal à trouver des bénévoles compétents au regard de réglementations exigeantes. Quant aux associations militantes – actives dans la défense de l'environnement, du cadre de vie, des consommateurs, des causes ou des minorités – qui jouent un rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics, elles sont le plus souvent exclues des financements publics et peinent à trouver des ressources autres que les cotisations et quelques dons.

Les discours globalisants sur le monde associatif trouvent vite leurs limites, mais on peut pointer quelques enjeux d'ensemble.

Premier enjeu : l'instrumentalisation des associations gestionnaires par les procédures de commandes publiques. À la baisse des subventions (-17% en six ans) répond une explosion des commandes publiques (+73%). Les subventions publiques étaient, en 2005, deux fois supérieures à ces commandes ; elles occupent désormais un poids comparable, respectivement 24% et 25% du financement total. La définition de la subvention par la loi sur l'économie sociale et solidaire (loi ESS), portée par le ministre Benoît Hamon et votée au Sénat, était nécessaire ; sera-t-elle suffisante ? Il ne s'agit pas ici de critiquer le recours à des mises en concurrence qui peuvent être stimulantes. Mais ces transformations rapides peuvent altérer la nature même du projet associatif, fragiliser certaines associations et les inhiber dans leur créativité sociale. Or l'innovation est indispensable au renouvellement de politiques publiques à la peine.

Deuxième enjeu : l'affaiblissement des petites et moyennes associations (PMA). Le développement de la commande publique se porte sur les grosses associations, au détriment des moyennes, qui n'ont ni la taille ni les compétences pour accéder aux commandes. Cette évolution peut conduire à une dualisation trop forte entre de petites associations de bénévoles, qui fonctionnent au niveau local sans ou avec très peu de



financements, et de puissants groupes associatifs. Les dispositifs locaux d'accompagnement des PMA seront essentiels.

Troisième enjeu : le recul des fonctions associatives de cohésion sociale. Le développement du secteur s'appuie de façon croissante (+29% en 6 ans) sur la participation financière des usagers au service rendu. Ces derniers financent déjà par leurs cotisations près de 47% du budget du secteur. Ces évolutions pourraient entraîner une sélection des publics en fonction de leur solvabilité, affaiblissant le rôle associatif de cohésion sociale.



Quatrième enjeu : la montée des inégalités territoriales. Les évolutions conjuguées de baisse du poids de l'Etat, de privatisation et de décentralisation des financements subordonnent les associations à la richesse ou à la pauvreté des territoires. Sur les territoires dynamiques, elles trouveront financements, publics et privés, bénévoles de qualité, gouvernances de bon niveau et compétences salariées. Mais, ailleurs, sur les territoires en déclin, enclavés, vieillissants, en déficit de matière grise ?

Comment anticiper et répondre à ces enjeux, écrire un avenir autrement ? C'est aux dirigeants associatifs de le faire. On peut poser ici quelques jalons.



Il faut souligner d'emblée la nécessité de mieux lire l'avenir par une intelligence non lucrative. Le think tank La Fonda a fait un remarquable travail prospectif avec « Faire ensemble 2020 ». Il n'est pas normal que l'exercice gouvernemental sur la France en 2025 fasse aussi peu de place au non-lucratif.

Dans cet ordre d'idées, il y aurait lieu de rénover les fédérations d'associations. Elles souffrent ; leur modèle économique, leur gouvernance, leurs outils datent du XX^e siècle. Accompagnons-les afin qu'elles apportent des services utiles à leurs membres et portent leurs plaidoyers avec efficacité.



Inventer pour préparer l'avenir. (suite)

Pour affronter les risques, les associations vont devoir chercher de nouvelles alliances et clarifier certains positionnements. Les alliances territoriales seront essentielles. Avec les collectivités territoriales au premier chef, pour ne pas être de simples prestataires de commandes publiques, mais de vrais partenaires, coproducteurs de l'intérêt général. L'actualisation voulue par la ministre des associations, Valérie Fourneyron, de la Charte d'engagements réciproques signée en 2001 entre l'Etat et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), devrait, cette fois, comporter la signature des collectivités territoriales. Un droit du partenariat pourrait-il s'inventer ?

Alliances avec les entreprises ensuite, afin qu'elles ne soient pas que des mécènes ponctuels, mais des partenaires de projets territoriaux à part entière.

Clarification du positionnement associatif vis-à-vis de l'ESS, enfin. Une partie des associations doivent s'assumer comme entreprises associatives et revendiquer leur appartenance à une ESS dynamique. Les associations sont souvent aujourd'hui dans un entre-deux: ni dans l'économie ni dans la citoyenneté. Cette ambiguïté a ses conséquences. Ainsi la loi ESS en cours est-elle assez peu associative. Pourtant, nombre de questions, comme l'accès aux fonds propres ou la gestion des ressources humaines, sont des sujets communs à toutes les entreprises sociales.

Au final, les associations devront faire preuve de pragmatisme, car la période des financements publics abondants est finie; d'imagination, car il va falloir inventer de nouveaux modèles économiques et produire de l'innovation financière (« crowdfunding », titres associatifs, par exemple); de coopération, car le monde associatif devra sortir d'un certain « chacun pour soi » qui le caractérise encore.

SIBILLE H., TCHERONOG V., (2013). « Inventer pour préparer l'avenir », *Le Monde*, supplément « Associations et fondations », 3 décembre 2013.





La ligue de l'enseignement

50 propositions pour les élections municipales.

Fidèle à la mission d'éducation populaire qui n'a cessé de justifier son existence et de fonder son action, la Ligue de l'enseignement a décidé, comme elle le fait lors de chaque scrutin national, de proposer, en relation avec ce que sont ses champs d'intervention et ses ordres de préoccupation, 50 propositions dont elle considère l'adoption et l'application ultérieure, comme de nature à favoriser une vie sociale pacifiée.

Outre l'exigence du respect du principe de laïcité comme guide de l'action publique, ou l'adoption de mesures de moralisation de la vie politique locale seules de nature à permettre de rompre avec la dangereuse dérive de la classe politique vers une professionnalisation qui détourne les citoyens de leurs représentants, ces propositions visent à redonner aux acteurs de la société civile la place qui leur revient tant comme acteurs du débat démocratique que comme instance de réflexion mais aussi de mise en œuvre des politiques publiques.

Éducation, formation et jeunesse

Chacun admet que l'éducation et la formation sont l'avenir d'une société. D'autant plus dans une période de changements profonds et rapides, et de responsabilités humaines nouvelles.

Une École démocratique, bienveillante pour tous et attentive à chacun est essentielle pour apprendre ensemble à vivre ensemble. L'École doit progresser pour y parvenir et c'est l'ambition de la loi de refondation. Mais l'École y parviendra d'autant mieux qu'elle s'inscrit dans des politiques éducatives territoriales et dans le droit à la formation tout au long de la vie.

> Concevoir l'éducation au sens large comme un investissement en l'inscrivant comme l'une des priorités d'action revendiquées par la collectivité, et le traduire budgétairement.

> Doter au plus vite la collectivité d'un projet éducatif de territoire (PEDT), de la petite enfance à la jeunesse,

en associant l'ensemble des acteurs : fédérations d'éducation populaire, associations, enseignants et personnels, parents d'élèves, institutions publiques et acteurs sociaux économiques... et faire vivre ce projet en développant des espaces de dialogue et de concertation où chaque membre de la communauté éducative a voix au chapitre.

> Faciliter la mise en œuvre de la loi de refondation de l'École et notamment de la réforme des rythmes scolaires, en assurant la formation des personnels territoriaux dans le cadre de la formation continue, mais aussi des élus, des parents d'élèves, des intervenants professionnels, volontaires ou bénévoles...

> Garantir, pour chaque enfant, le droit de partir au moins une fois en classe de découvertes durant sa scolarité, et régulièrement en centre de vacances, dans l'objectif de favoriser son ouverture sur le monde et l'éducation par le « vivre ensemble » et la mixité sociale.

> Développer, à partir du Projet éducatif de territoire (PEDT), les collaborations éducatives entre les communes d'un même Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et inscrire, partout où cela sera possible, l'éducation, le sport, la culture et l'éducation à l'environnement dans le bloc des compétences des EPCI.

> Favoriser un meilleur accès à la formation tout au long de sa vie en participant à la création des maisons des savoirs et de la formation dans les espaces existants (écoles, collèges, lycées).

Vie associative

Les associations ont la confiance de nos concitoyens pour agir face aux difficultés créées ou accentuées par la crise économique mais aussi pour bien vivre ensemble. Les financements publics aux associations, déjà minoritaires, doivent impérativement être sauvegardés.



La ligue de l'enseignement

– 50 propositions pour les élections municipales (suite)

Au-delà, il nous faut renforcer les synergies entre toutes les forces vives de nos territoires, qui n'en manquent pas. Plus que des prestataires, les associations doivent devenir des partenaires, à part entière, des collectivités locales.

> Développer une véritable culture du partenariat entre les associations et les collectivités territoriales. Cette démarche pourra notamment s'appuyer sur une chartre locale d'engagements réciproques.

> Promouvoir l'engagement bénévole en s'appuyant sur les mouvements d'éducation populaire.

> Sécuriser les projets d'associations en développant la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) basées sur un dialogue financier permanent, et en garantissant la transparence dans l'attribution des subventions.

<http://ligueparis.org/50-propositions-pour-les-elections-municipales>



Accompagnement de la ville des Mureaux.

Les fédérations franciliennes de la Ligue de l'Enseignement accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme. Notamment, en répondant aux appels à projets lancés par certaines villes pour la mise en œuvre des nouveaux temps éducatifs, mais aussi à travers la mise en place d'un Projet éducatif territorial (PEDT), la construction de parcours de formations, ou l'accompagnement des équipes.

Pour illustrer ces propositions, prenons l'exemple de la Ville des Mureaux. La Ligue de l'Enseignement des Yvelines a envoyé un courrier aux 262 communes du département pour leur proposer de les accompagner dans la mise en place de la loi pour la Refondation de l'École.

La Ville des Mureaux, connaissant les actions de la Ligue de l'Enseignement des Yvelines et intéressée par un accompagnement sur ce sujet, a choisi de travailler en étroite collaboration avec la fédération yvelinoise.

La Ville des Mureaux dénombre près de 32000 administrés, 22 écoles et 4300 élèves. Souhaitant s'impliquer pour la Refondation de l'École Publique, la Ville des Mureaux a décidé d'appliquer la réforme dès septembre 2013.

En avril 2013, la Ville a sollicité la Ligue de l'Enseignement des Yvelines afin de lancer une première phase d'accompagnement. La première étape fut la réalisation d'un état des lieux permettant d'identifier les ressources matérielles et humaines, afin d'optimiser l'organisation et de quantifier le nombre de recrutements à réaliser.

La Ligue a aidé à l'élaboration de scénarii organisationnels répondant à la priorité municipale de faire des trois heures de TAP (temps d'activités périscolaires) des temps non morcelés, riches et évolutifs. La Ligue de l'Enseignement des Yvelines a aussi réalisé une aide au

recrutement ainsi que des outils de suivi et de pilotage. Enfin, une aide logistique et technique, permettant de « caler » les processus ainsi que le rôle de chacun, a été apportée lors du timing crucial de la rentrée scolaire.

Dès le mois de novembre, une deuxième phase d'accompagnement a débuté et permet encore aujourd'hui d'approfondir la mise en œuvre des rythmes sociaux éducatifs.

L'essentiel du travail consiste à accompagner, à former les équipes et à créer des outils d'organisation. En effet, l'objectif est de rentrer plus en détail dans les outils, de travailler sur l'organigramme, de fluidifier la circulation de l'information et le management. L'étape de l'évaluation globale du projet commence dès 2014 et devrait permettre d'analyser l'organisation développée et d'opérer les réajustements nécessaires.

À mi-parcours, nous pouvons tenter d'analyser le rôle de la Ligue de l'Enseignement dans l'accompagnement à la mise en place de cette réforme. En tant qu'organisation extérieure et experte du domaine, la Ligue joue un rôle de conseil et de médiateur bénéfique à la collectivité.

En tant que réseau associatif, la Ligue de l'Enseignement encourage le maillage partenarial sur le territoire de la collectivité. En outre, mouvement complémentaire de l'École Publique, la Ligue de l'Enseignement est à même de comprendre et solutionner les problématiques croisées du monde scolaire et des collectivités.

Enfin, La Ligue de l'Enseignement apporte la valeur ajoutée d'un mouvement d'éducation populaire, avec des intentions propres et un projet engagé, permettant aussi de rappeler un des objectifs premiers de la loi : assurer l'accès à tous les élèves à des activités sportives, culturelles et artistiques.

Camille SAUGER, Ligue de l'enseignement Île-de-France.



Le pouvoir d'agir des citoyens.

Les prochaines élections municipales sont l'occasion pour le mouvement Ceméa de contribuer au débat sur des enjeux fondamentaux (éducation territoriale, jeunesses, lien entre les générations, vie culturelle, politique de la ville et en milieu rural...) mais aussi d'avancer des propositions concrètes mettant en œuvre le pouvoir d'engagement des citoyens sur leur territoire de vie.

Parmi ces différents thèmes, nous avons choisi de mettre en avant celui sur « Territoires et pouvoir d'agir des citoyens » ;

A lors qu'elle peut être source d'intérêt et porteuse de sens, la Politique de la ville a été trop souvent mise en œuvre pour tenter de répondre à l'urgence d'une crise sociale territorialisée et renforcée par une forme de ghettoïsation, sans en avoir les moyens. Il semble fondamental de maintenir une Politique de la ville ambitieuse, porteuse d'émancipation. La Politique de la ville doit donc s'inscrire dans les différentes politiques participatives, de « pouvoir d'agir » et ainsi permettre aux habitants et habitantes de s'organiser collectivement autour de leur vie quotidienne. Favoriser cette politique nécessite d'être vigilant sur le risque de l'illusion démocratique et donc de définir en amont les contours des possibles.

La Politique de la ville doit permettre aussi de réfléchir sur les raisons et les impacts de formes de ghettoïsation. Il en va de la politique d'urbanisme d'une ville qui se construit sur plusieurs décennies. En attendant il convient aussi de répondre aux conséquences de la constitution de ces ghettos : la sécurité est un enjeu essentiel qui ne peut pas se régler que par des aspects sécuritaires, avec les risques évidents de dérives de toutes sortes, dont racistes. Il convient donc dans le cadre de la politique de la ville de développer des actions favorisant la vie sociale des quartiers.

La dimension des territoires ruraux est également traversée d'enjeux importants en termes d'égalité et de continuité des services publics. Les nouveaux périmètres des communautés de communes vont être au cœur de ces choix, au moment où pour la première



fois les élus communautaires vont être élus directement par les citoyens. Les lois de décentralisation doivent donc intégrer cette orientation, afin de ne pas créer de discrimination entre la ville et le rural sur la prise en charge éducative des enfants et des jeunes. Par rapport au développement de formes de racisme ou de replis sur soi qui existent également aussi bien en milieu rural qu'urbain; il est nécessaire de réfléchir sur les identités dans une logique interculturelle, de vivre-ensemble. Par « interculturel », on entend une démarche idéologique (curiosité, altérité), politique qui valorise le contexte social dans sa diversité, qui peut et doit constituer une richesse tant en termes de développement collectif qu'individuel.

Propositions :

> Développer les Bafa citoyens et les Bafa sur site, au cœur des quartiers, favorisant ainsi la mixité sociale, en s'appuyant sur les expérimentations réussies des Ceméa.

> Mettre en œuvre des recherches-actions participatives avec des habitants sur la fabrique de réponses citoyennes au mieux vivre ensemble, en référence aux actions déjà menées par les Ceméa dans une démarche d'économie solidaire.

> Démultiplier les espaces de débat citoyen, multi-acteurs - éducateurs, enseignants, personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), habitants... -, déclencheurs de mobilisations sociales nouvelles ou innovantes, comme le sont déjà les cafés citoyens ou pédagogiques, les actions décentralisées du festival du film d'éducation, sur tous les territoires...

Ceméa Île-de-France.

Télécharger la brochure de 8 pages dans son intégralité : www.crajep-idf.org/fichiers/plaquette-elec-muni.pdf

Le BAFA citoyen à Pantin.

Les Ceméa Île-de-France ont développé, depuis plusieurs années, des actions de formations BAFA citoyen avec la Ville de Pantin. En échange du financement de la formation par la ville, le candidat s'engage à consacrer 50h de bénévolat au service d'associations sociales.

Ce BAFA est ouvert à une trentaine de participants, âgés de 17 à 25 ans, issus de l'ensemble des quartiers de la ville. Chaque année depuis 2008, 35 jeunes Pantinois bénéficient du Bafa citoyen.

Lors des dernières sessions ces heures citoyennes ont ainsi été effectuées dans des associations pantinoises qui touchent un public jeune (Musik Avenir, Quatre-Chemin évolution, Pour Une Vie meilleure, Les Engraineurs, etc.) mais aussi des structures à buts fortement sociales et solidaires (Resto du coeur, Coup de Main, Le Refuge, Petits frères des Pauvres, etc.).

Cette action permet à de jeunes pantinois de pouvoir s'investir, aider et donner de leur temps. Le BAFA citoyen est ce levier pour passer de l'envie à l'action. L'obtention d'un BAFA facilite l'accès pour les jeunes à des premiers jobs (animation en centre de loisirs, baby-sitting ou cours particuliers). C'est également un lieu où la jeunesse issue de tous les milieux sociaux se rencontre et apprend à vivre ensemble.





La Fédération Léo Lagrange invite au rêve et à l'engagement pour les municipales.

Fidèle à sa démarche d'éducation populaire, la Fédération Léo Lagrange a donné la parole à près de 400 militants, administrateurs, bénévoles, salariés afin de recenser leurs « Rêves de citoyens » en vue des municipales 2014. Le résultat est un manifeste de 83 propositions citoyennes qui sont autant d'invitations à débattre, à prendre part à la vie de son territoire et à bouger les lignes !

Simultanément diverses actions sont conduites avec les services jeunesse, les structures innovantes ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse concernant l'accompagnement et la prise en compte de jeunes des quartiers populaire dans le cadre de formations ajustées comme les « BAFA citoyen ».

En mars 2014, les citoyens français sont invités à se rendre aux urnes pour élire les conseils municipaux. Cette élection d'importance semble devoir se dérouler dans un environnement politique, national et international, laissant peu de place à l'enthousiasme collectif lui préférant le repli sur soi et la résignation. La crise économique et sociale, la progression du chômage, les menaces sur le pacte des générations produisent inexorablement de l'attrance vers les porteurs de solutions les plus simplistes. C'est dans ce climat très particulier qu'aura lieu le prochain scrutin. Ces maires, ces adjoints, ces conseillers sont des élus de proximité ; c'est en cela qu'ils restent les « préférés des Français ». Cette proximité avec le citoyen doit constituer l'aiguillon de l'action municipale.

Il ne s'agit pas d'incarner un nouveau populisme qui tendrait à développer une relation factice et artificielle mais, au contraire, de mettre en œuvre une façon renouvelée de gérer les affaires de la Cité en osant investir la question de la démocratie, dite participative, autrement qu'en faisant un simple vernis de l'action municipale. C'est d'un véritable défi dont il s'agit, celui de contribuer à préserver la démocratie des tentations les plus morbides en modifiant profondément le mode d'exercice de la responsabilité électorale.

Les élus locaux savent impulser de profonds changements comportementaux et adapter les pratiques aux problématiques de l'époque. Que seraient, par exemple, les politiques de l'environnement sans l'exemplarité de bien des villes dans ce domaine (tri sélectif, méthanisation des déchets, véhicules propres, bâtiments basse consommation...) ? Il est nécessaire qu'une impulsion identique puisse avoir lieu en matière de démocratie participative. La participation citoyenne a été trop souvent caricaturée, moquée, ravalée au rang de gadgets par nombre d'exécutifs locaux. L'évolution constante du niveau de formation des individus, la progression de l'espérance de vie, la fin des idéologies et la défiance vis-à-vis de l'incarnation politique traditionnelle doivent être autant de raisons de regarder différemment la question de la participation.



Des rêves ancrés dans le réel.

« Rêves de citoyens », ce sont aussi des propositions concrètes issues du terrain, à l'image par exemple, de la proposition 41 : développer des espaces partagés permettant sur un même lieu de favoriser la rencontre des publics (petite enfance et aînés par exemple).

Créer du lien social et lutter contre l'isolement en offrant des lieux de socialisation et des espaces d'action et d'engagement, impliquer l'ensemble des habitants dans la vie locale, favoriser les échanges entre différents publics et tranches d'âge, sont autant d'éléments constitutifs d'un meilleur vivre ensemble. C'est une citoyenneté du quotidien qui permet de faire émerger une envie de sociabilité conviviale, plurielle et intergénérationnelle.

Cette citoyenneté du quotidien est notamment visible au centre socioculturel Maurice Noguès à Paris, géré par Léo Lagrange Île-de-France comme en témoigne Lise Joseph, la directrice. « Notre centre est un espace ouvert à tous où toutes les tranches d'âge trouvent leur place. Grâce à nos activités, nous attirons des personnes d'horizons divers. Cela crée des rencontres, des débats, un mélange. Que ce soient à travers la mise en place d'une chorale ou d'ateliers créatifs intergénérationnels, d'actions de sensibilisation déclinés pour les petits et les grands, le centre socioculturel est un espace identifié qui favorise la rencontre des publics ! »

Ré-enchanter le projet municipal

La raréfaction de l'argent public, la difficulté du renouvellement générationnel dans le champ associatif et politique sont également à prendre en compte pour faire de la participation un axe prioritaire permettant de lutter contre une société balkanisée, simple empilement de communautés d'intérêts ou de générations ne se reconnaissant plus dans un projet commun. Expliquer, sans cesse revenir vers les citoyens, apprendre à dire pourquoi, susciter le débat, l'organiser, encourager les contributions, voilà ce que nous appelons de nos vœux. Les enjeux dépassent les problématiques locales et sont fondamentaux pour la démocratie.

La Fédération Léo Lagrange a souhaité s'inviter dans ce débat à la place qui est la sienne, celle d'un mouvement d'éducation populaire capable de mobiliser ses forces autour d'une réflexion globale, offerte à toutes celles et ceux, humanistes, progressistes qui souhaiteront s'en emparer. C'est ainsi que la Fédération Léo Lagrange conçoit sa place dans la société, contribue à la mettre en mouvement et dans une alchimie permanente du dire et du faire, puise la légitimité de sa parole et de ses idées des missions éducatives qu'elle conduit sur le territoire et à l'international.

Ces « Rêves de citoyens » sont le fruit de la mobilisation de près de 400 militants de la Fédération Léo Lagrange qui ont élaboré ces propositions. Ces dernières sont plurielles et n'ont pas pour horizon l'innovation forcenée ou bien encore la surenchère budgétaire. Elles sont autant d'occasions pour les milliers de candidats de les confronter à leur propre projet et d'enrichir ce dernier de cette réflexion globale. Ces « Rêves de citoyens » ont vocation à contribuer à ré-enchanter le projet municipal, à mettre les futur(e)s élu(e)s en situation non pas simplement d'entendre mais aussi d'écouter.

Léo Lagrange Île-de-France.

<http://www.leolagrange.org/web/leo-lagrange-federation-reves-de-citoyens.php>





Le repositionnement des acteurs publics dans le financement des associations.

Une étude de Viviane Tchernonog



La contraction des subventions publiques a touché toutes les associations : celles qui percevaient de petites subventions symboliques, celles dans lesquelles la subvention publique permettait de soutenir les dépenses de fonctionnement, celles dans lesquelles le projet associatif s'est mis en place dans le cadre des missions de service public.

Les grosses associations, notamment dans le secteur médico-social et dans l'éducation, ont cependant dû et pu accéder aux commandes publiques pour remplacer les subventions. Mais les associations moyennes – et a fortiori petites – qui n'ont pas les ressources nécessaires en termes de compétences et de taille pour accéder aux commandes publiques, n'ont souvent pas eu d'autre choix que de reporter sur la participation des usagers leur besoin en financement. Cette situation a particulièrement fragilisé les associations moyennes.

Les évolutions intervenues en matière de financement ont généré des transformations du secteur associatif.

D'abord, la poursuite du mouvement de privatisation des ressources et la montée en charge des collectivités locales dans le financement des associations vont accroître encore les inégalités de développement des tissus associatifs locaux, qui dépendent de plus en

plus des niveaux relatifs de richesse et de pauvreté des territoires.

La baisse massive des subventions dans les dernières années, et son corollaire – la généralisation des commandes publiques – ont des conséquences importantes sur l'avenir des associations et sur les fonctions qu'elles remplissent. L'impact de cette évolution sur la capacité du secteur à innover est relativement bien repéré par les acteurs en présence, mais d'autres conséquences sont moins visibles. Pour de nombreuses associations, le recours à une augmentation de la participation des usagers est en réalité la seule alternative à la contraction de nombreux financements publics et en particulier à la baisse des subventions publiques.

Mais le recours aux usagers induit des processus croissants de sélection des publics associatifs en fonction de leur solvabilité. La baisse des subventions publiques a en outre pour effet de fragiliser les associations moyennes qui ne sont pas en mesure d'accéder aux commandes publiques.

Le développement du secteur associatif dans la période récente montre d'ailleurs un triple phénomène : une augmentation du nombre des petites associations de membres s'appuyant principalement sur le bénévolat et la participation des usagers, la concentration du poids économique des grandes associations qui contribuent à la mise en place des politiques publiques et l'amenuisement du nombre et du poids des associations moyennes dont l'importance est pourtant essentielle à l'équilibre du secteur associatif.

Viviane Tchernonog, « *Les associations entre crise et mutations : les grandes évolutions* », **Fondation Crédit coopératif, ADDES, octobre 2013.**

Lire le document dans son intégralité : <http://www.crajep-idf.org/fichiers/Tchernonog.pdf>





Les marchés publics, c'est pas automatique !

Aujourd'hui, la part des marchés publics dans les financements associatifs augmente au détriment de la subvention. Le Centre ornithologique Île-de-France, membre et administrateur du GRAINE Île-de-France, a publié un plaidoyer sur la subvention, sous forme d'un dépliant, dont nous vous donnons à lire des extraits dans le texte ci-dessous.

La subvention est la meilleure solution, dès lors que le projet est à l'initiative de l'association dans le cadre de ses objectifs, et que, par là même, il rencontre ceux de la politique de la collectivité publique.

Contrairement à une idée reçue, les relations entre les collectivités publiques et les associations ne sont pas obligatoirement soumises au code des marchés publics. Bien au contraire, la circulaire dite « Fillon » du 18 janvier 2010, applicable en la matière, affirme clairement la pertinence du soutien aux initiatives associatives par le biais de la subvention. Les modalités de ce soutien doivent être définies dans une convention écrite pour tout engagement supérieur à 23 000 euros.

Ce mode de relation entre les collectivités publiques et les associations présente, en effet, de nombreux avantages pour tous les partenaires impliqués, en établissant un rapport « gagnant/gagnant ». C'est dans cet esprit que ce dépliant a été conçu.

Les avantages de la subvention

Une plus grande transparence

- > Dans le cadre d'une convention, les partenaires définissent les critères selon lesquels le succès de l'opération sera évalué.
- > Si la totalité de l'opération n'est pas réalisée, les sommes non dépensées doivent être restituées.
- > Pour effectuer les vérifications nécessaires, la collectivité publique peut se faire communiquer toutes les pièces, comptables ou autres, qu'elle juge nécessaires.



Une subvention coûte moins cher

- > La subvention s'accompagne d'une part de financements complémentaires : bénévolat, mécénat... Seule une partie du budget est à la charge de la collectivité.
- > La collectivité publique n'est pas soumise à la fixation du coût par des contractants qui cherchent le profit ou anticipent des hausses de prix.

Une relation de partenariat

- > La subvention ne donne pas à l'association le rôle de fournisseur de prestation à un client (ce qui ne correspondrait pas à l'esprit associatif). La convention qui les lie autour d'objectifs communs fait des pouvoirs publics et de l'association de vrais partenaires.

Créativité associative et ancrage social

- > En laissant aux associations l'initiative des projets, la collectivité publique profite au maximum de la diversité et de la créativité du monde associatif et de ses réseaux, ainsi que de leur ancrage dans la société.





Les marchés publics, c'est pas automatique ! (suite)

La subvention soutient l'innovation associative

Le CORIF a pu développer sur le long terme de nombreux programmes, souvent très innovants, grâce au soutien qui lui a été apporté par ses partenaires publics par le moyen de subventions.

En voici deux exemples :

> **Écouter pour voir les oiseaux** : programme pédagogique destiné aux élèves de primaire ou de collège pour la découverte d'un autre univers sonore, celui des oiseaux, au travers de l'enregistrement de leurs chants et de l'édition d'un CD, conservé par les enfants et diffusé dans le public.

> **Le voyage de la biodiversité** : programme pédagogique destiné aux élèves de primaire pour la sensibilisation à la fragmentation des habitats, et à la nécessité de conserver ou créer des corridors écologiques, en écho à la mise en place de la Trame verte et bleue (TVB).

Lire le document en intégralité : www.crajep-idf.org/fichiers/Corif_graine.pdf

Centre ornithologique Île-de-France.





Les associations d'animation locale : partenaires pour le vivre ensemble.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture, les Foyers Ruraux et les Centres sociaux et socioculturels représentent aujourd'hui 5000 associations de proximité (900 MJC, 2200 foyers ruraux et 2000 centres sociaux).

Ces équipes font vivre, au plus près des populations, des lieux d'accueil, de convivialité, qui favorisent le développement des solidarités locales et proposent des parcours d'engagements citoyens. Parce que nos trois réseaux partagent les valeurs d'éducation populaire, de fraternité et de dignité humaine et que les élections municipales sont toujours pour nous une échéance importante du fait de nos relations étroites avec les acteurs locaux, nous avons décidé de nous adresser ensemble, aux candidats aux élections municipales et intercommunales.

Nos territoires et leurs habitants sont interrogés par de multiples questions : évolution de la situation sociale et économique des familles, problématiques d'isolement, de mobilité, d'accès aux soins, au logement, aux services publics, aux loisirs ...

Autant d'enjeux sur lesquels les bénévoles et les salariés de nos associations initient, innovent et créent des solutions.

Ce travail nécessite aujourd'hui de construire autrement des réponses à ces difficultés. Pour cela, notre conviction est qu'il faut s'appuyer sur des dynamiques collectives et participatives.

Engagés dans cette lutte, nous avons besoin de renforcer le partenariat avec les élus locaux notamment sur deux objets :

- > développer une citoyenneté active ;
- > conforter l'existence des espaces de solidarité et de lien social vivant.

Pour renforcer ce partenariat nous faisons trois propositions :

Des citoyens engagés : une richesse sous-estimée !

Les défis sociaux, économiques, environnementaux qui se présentent à nos territoires sont autant de défis qui demandent l'énergie et l'implication de tous. Nos structures d'éducation populaire œuvrent à travers leurs pratiques et activités à l'émergence de citoyens impliqués dans la vie de la Cité.

Par ces actions régulières, nous prenons part au combat contre les intolérances, la peur de l'autre, la circulation des idées fausses et des stéréotypes.

>> Nous invitons les candidats aux élections municipales à considérer l'analyse des citoyens et leurs envies d'agir comme une chance pour enrichir l'action municipale.

Favorisons la vie collective dans nos territoires !

Nos structures offrent des espaces de projets et de débats qui permettent de découvrir la richesse et la force des démarches collectives, combattant ainsi l'individualisme et l'isolement, favorisant l'émancipation de chacun.

Cette expérience acquise au long des années nous permet d'affirmer que des espaces de vie collective doivent être pensés quels que soient les domaines d'actions de la vie municipale: les règles de l'urbanisme, la politique de soutien aux associations, la façon d'animer la démocratie, la relation avec les bailleurs sociaux, le projet éducatif local, etc...

>> Nous invitons les candidats aux élections municipales à intégrer, dans leur réflexion sur l'avenir de leur commune, la promotion des démarches collectives. Les associations locales que nous représentons sont les partenaires d'une telle politique.

Construisons une alliance durable entre associations et élus locaux

Pour parvenir aux objectifs décrits ci-dessus, nous, acteurs de la vie sociale locale, avons besoin d'une véritable reconnaissance.

Pour cela nous voulons faire la promotion, auprès des élus locaux et des techniciens des collectivités locales, de modes de relations formalisées qui reconnaissent les compétences de nos équipes locales (salariés et bénévoles) et qui sécurisent, sur la pluri-annualité, les moyens financiers de ces projets locaux.

Ces relations, bâties à partir d'un diagnostic partagé, supposent non seulement un accord autour d'un projet de territoire mais aussi la reconnaissance réciproque des compétences et légitimité de chacun, associations et acteurs des collectivités locales. Ce sont des conditions indispensables pour une coopération au service d'un développement concerté du territoire.



Journée d'échanges « Réforme des rythmes et territoires »

le 3 avril à Paris.

La CRAJEP Île-de-France, organise, en partenariat avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Île-de-France, une journée régionale d'échanges le jeudi 3 avril 2014 sur la mise en place de la réforme des rythmes dans les territoires franciliens.

Cette journée sera l'occasion de réaliser, le matin, un état des lieux croisés de l'Éducation Nationale, de la DRJSCS puis de la CRAJEP sur les différents territoires franciliens des villes entrées dans la réforme dès 2013. À la fin de ce temps de présentation, des pistes seront données pour élucider les conditions de réussite de la réforme. Deux chercheurs vont intervenir pour évoquer trente ans de politiques éducatives en France ainsi que des études comparatives des différents systèmes éducatifs en Europe.

L'après-midi sera consacrée à des temps de travail en groupe par ateliers : nouveaux espaces, nouveaux savoirs ; quelles formations des professionnels pour les nouveaux rythmes? ; construire des communautés éducatives : quel pilotage local du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)? ; Activité ou pédagogie : construire un projet cohérent.



Programme et inscriptions :
www.crajep-idf.org/rythmes



Directeur de publication : Robert TURGIS.

Coordination de la rédaction : Lucie GROUSSIN. **Comité de rédaction** : Catherine BERNARD, Lucie GROUSSIN, Jean MARQUET. **Rédacteurs-trices** : Jérôme CACCIAGUERRA, Judith CARTIER, Elli DROUILLEAU, Lucie GROUSSIN, Claire MICHEL, Eric MILLET, Jean MARQUET, Camille SAUGER, Viviane TCHERNONOG, Hugues SIBILLE.

Mise en page : Lucie GROUSSIN.

Crédits images : CAMBON - Iconovox (couverture), CRAJEP Île-de-France (pp.3-4), Benoît Dubuissier - Ligue de l'Enseignement (pp.5,22), ALBERT - Iconovox (p.6), Florence GATY (pp.8,13,19,20,24,32), GRAINE Île-de-France (p.9,11), Ville de Colombes (pp.9-11), FJT Île-de-France (p.17), Léo-Lagrange (p.26), Centre ornithologique Île-de-France (pp.29,30).

N°ISSN : 2106-4865. Dépôt légal février 2014.

Les membres de la CRAJEP Île-de-France

AJBF : Association des juristes berbères de France / ALIF : Association des ludothèques en Île-de-France / Au fil de l'eau / CEMÉA
ARIF : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active – Région ÎdF / CPCV ÎdF : Centre pédagogique pour construire une vie active en Île-de-France / CFCS ÎdF : Coordination des fédérations de Centres sociaux d'Île-de-France / Culture et Liberté ÎdF / EEDF : Éclaireuses et éclaireurs de France - Région Île-de-France / EPE ÎdF : École des parents et des éducateurs d'Île-de-France / FFMJC : Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture / FIA-ISM : Femmes inter associations - Inter service migrants / UR Francas : Union régionale des Francas / FUAJ : Fédération unie des auberges de jeunesse / GRAINE ÎdF : Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement ÎdF / JPA : Jeunesse au plein air / La Ligue de l'enseignement – Région Île-de-France / LL : Léo Lagrange Île-de-France / MJC : Maisons des jeunes et de la culture en Île-de-France - Fédération régionale / APDIDF : Les Petits débrouillards Île-de-France / Peuple et Culture Île-de-France / Groupement REMPART ÎdF / SGDF : Scouts et guides de France – Région Île-de-France / SJT : Solidarité et jalons pour le Travail / UNEF ÎdF : Unions nationale des étudiants de France / UFCV : Union française des centres de vacances d'Île-de-France / UFJT : Union des Foyers pour les jeunes travailleurs d'Île-de-France / Vacances et Familles.

CRAJEP Île-de-France - 39, rue des Cascades 75020 Paris - Tél. 01 45 65 23 33 - www.crajep-idf.org
Ce journal bénéficie du soutien financier du Conseil régional d'Île-de-France et de la DRJSCS d'Île-de-France.